



NOTE

09 SEP. 2013

A

**DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE**

SOUS-DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES ET  
DES RELATIONS SOCIALES

Bureau de la gestion personnalisée des cadres  
RH 5

Dossier suivi par :  
Marie-Amélie JAEGBY  
Tel : 01 49 96 28 73

000926

*Mesdames et Messieurs les directeurs  
interrégionaux des services pénitentiaires*

*Monsieur le directeur de l'école nationale  
d'administration pénitentiaire*

*Monsieur le directeur du service  
de l'emploi pénitentiaire*

**OBJET** : commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs techniques de l'administration pénitentiaire du 28 novembre 2013 relative à l'avancement.

**REFERENCE** : décret n° 99-669 du 2 août 1999 modifié portant statut particulier des personnels techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire - version consolidée au 3 mai 2007.

**PJ** : mémoires de proposition LA et TA et formulaire d'émargement.

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la prochaine commission administrative paritaire compétente à l'égard des directeurs techniques des services déconcentrés de l'administration pénitentiaire, se réunira le **28 novembre 2013**. A cette occasion seront élaborés la liste d'aptitude pour l'accès au corps de directeur technique de 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2013 et le tableau d'avancement d'accès au grade de directeur technique 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2014.

**I – RAPPEL DE LA PROCEDURE POUR LA CONSTITUTION DE LA LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU GRADE DE DIRECTEUR TECHNIQUE DE 2<sup>EME</sup> CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2013.**

Conformément à l'article 8 du décret n° 99-669 du 2 août 1999 visé en référence, je vous précise que peuvent être proposés au choix, au grade de directeur technique de 2<sup>ème</sup> classe, les techniciens de l'administration pénitentiaire ayant atteint le 7<sup>ème</sup> échelon de leur grade au **31 décembre 2013**.

DAP

Adresse postale : 13, place Vendôme - 75042 PARIS Cedex 01  
Bureaux situés : 8 - 10, rue du renard - 75004 PARIS  
Tél. 01 44 77 60 60 - Fax. 01 49 96 27 58

Je vous prie de bien vouloir adresser au Bureau RH5, pour le *1<sup>er</sup> octobre 2013*, les documents nécessaires à l'élaboration de la liste d'aptitude pour l'accès au grade de directeurs techniques de 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année de 2013.

L'envoi que vous effectuerez comprendra les pièces suivantes :

- un état nominatif de tous les agents remplissant les conditions statutaires pour l'accès au corps de directeur technique. Je précise à cet égard que les fonctionnaires placés en position de détachement sont concernés ;
- la liste, par ordre préférentiel de classement, des agents proposés à l'avancement, accompagnée des mémoires dans lesquels figureront les notations des trois dernières années ;
- les candidats sont invités à fournir à l'appui de leur demande une lettre de motivation en vue de cette inscription sur cette liste d'aptitude (parcours et motivations pour accéder au corps supérieur) ;
- la liste des fonctionnaires non proposés accompagnée d'un avis circonstancié justifiant cette décision de non-proposition.

Il est rappelé aux agents qui seront proposés qu'ils ne pourront, en cas d'inscription sur la liste d'aptitude, être nommés qu'à la condition de rejoindre le poste qui leur sera attribué par l'administration. En outre, ils devront compléter le formulaire joint à cet effet et le viser.

## II – RAPPEL DE LA PROCEDURE POUR LA CONSTITUTION DU TABLEAU D'AVANCEMENT POUR L'ACCES AU GRADE DE DIRECTEUR TECHNIQUE DE 1<sup>ERE</sup> CLASSE, AU TITRE DE L'ANNEE 2014.

Conformément à l'article 18 du décret n° 99-669 du 2 août 1999 sus-visé, peuvent être promus au grade de directeur technique de l'administration pénitentiaire de 1<sup>ère</sup> classe, au choix, les directeurs techniques de 2<sup>ème</sup> grade ayant accompli au moins 7 ans de services effectifs dans ce corps depuis leur titularisation et comptant au moins 2 ans d'ancienneté au 5<sup>ème</sup> échelon dans leur grade au 31 décembre 2014.

Conformément à l'article 21 du décret n° 99-669 du 2 août 1999 sus-visé, les services accomplis dans le corps, le cadre d'emplois ou l'emploi d'origine sont assimilés à des services accomplis dans le corps des directeurs techniques.

Dans cette perspective, vous voudrez bien m'adresser :

- un état nominatif de tous les agents remplissant les conditions statutaires au 31 décembre 2014.
- la liste des agents que vous souhaitez proposer, classés par ordre de mérite, accompagnée des mémoires de proposition ;
- la liste des fonctionnaires non proposés accompagnée d'un avis circonstancié justifiant cette décision de non-proposition.

Dans ce cadre, le bureau RH5 va vous adresser par *courriel* un fichier Excel mis à jour des agents proposables pour la LA 2013 et le TA 2014.

Le nombre de postes offerts au titre de la liste d'aptitude 2013 et le nombre de postes offerts au titre du tableau d'avancement 2014 vous seront communiqués ultérieurement.

Il convient d'adresser les mémoires de proposition pour le *1<sup>er</sup> octobre 2013, délai de rigueur*, au bureau de la gestion personnalisée des cadres – RH5, corps des directeurs techniques par courrier ou par mail à l'adresse suivante : *marie-amelie.jaegy@justice.gouv.fr*.

Mes services restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

***La Garde des sceaux,  
ministre de la justice,  
par délégation***

***L'adjoint à la sous-directrice des ressources humaines  
et des relations sociales***

**Hervé AMIOT-CHANAL**

**Copie :**

Madame la chef du bureau de la gestion des personnels et de l'encadrement (RH4)

**MINISTERE DE LA JUSTICE  
ET DES LIBERTES**

DIRECTION  
DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE

-----  
DIRECTION INTERREGIONALE DES  
SERVICES PENITENTIAIRES

DE :

**DEPARTEMENT DES  
RESSOURCES HUMAINES**

**MEMOIRE DE PROPOSITION  
LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCES AU  
GRADE DE  
DIRECTEUR TECHNIQUE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

**AU TITRE DE L'ANNEE 2013**

Nom, Nom marital :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Age :	

Grade	
Date d'installation dans le grade actuel :	
Spécialité	

SERVICES au 31 décembre 2013	ANS	MOIS	JOURS
Militaires :			
Civils antérieurs			
Pénitentiaires			
Total services			

**EXTRAITS DES NOTICES ANNUELLES**

ANNEE :	
Note :	
Marge de progression :	
ANNEE :	
Note :	
Marge de progression :	
ANNEE :	
Note :	
Marge de progression :	

Date de la décision	Nature de la récompense	Résumé des motifs

Date de la décision	Nature de la sanction	Résumé des motifs

**AVIS MOTIVES DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT**

AVIS FAVORABLE       AVIS DEFAVORABLE

**AVIS DU DIRECTEUR INTERREGIONAL**

AVIS FAVORABLE       AVIS DEFAVORABLE

A \_\_\_\_\_, le

Le Directeur Interrégional

**DIRECTION INTERREGIONALE DES SERVICES PENITENTIAIRES DE**

**Liste d'Aptitude pour l'accès au Grade de directeur Technique de 2<sup>ème</sup> classe  
des Services Pénitentiaires**

**AU TITRE DE L'ANNEE 2013**

Imprimé à compléter et à remettre au service du personnel le plus rapidement possible

**Je soussigné(e).....**

- souhaite**
- ne souhaite pas**

**être inscrit(e) sur la liste d'aptitude pour l'accès au grade de Directeur Technique de 2<sup>ème</sup>  
classe des Services Pénitentiaires au titre de l'année 2013.**

**En cas d'inscription sur la liste d'aptitude, je m'engage à rejoindre le poste qui me sera  
proposé par l'administration.**

Fait, le .....

à.....

(signature)

**DEPARTEMENT DES  
RESSOURCES HUMAINES**

Nom, Nom marital :	
Prénoms :	
Date de naissance :	
Age :	

Grade		SERVICES au 31 décembre 2014	ANS	MOIS	JOURS
Date d'installation dans le grade actuel		Militaires :			
Spécialité		Civils antérieurs			
		Pénitentiaires			
		Total services			

**EXTRAITS DES NOTICES ANNUELLES**

ANNEE :	
Note :	
Marge de progression :	
ANNEE :	
Note :	
Marge de progression :	
ANNEE :	
Note de base :	
Note définitive :	

Date de la décision	Nature de la récompense	Résumé des motifs

Date de la décision	Nature de la sanction	Résumé des motifs

**AVIS MOTIVES DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT**

AVIS FAVORABLE       AVIS DEFAVORABLE

**AVIS DU DIRECTEUR INTERREGIONAL**

AVIS FAVORABLE       AVIS DEFAVORABLE

A \_\_\_\_\_, le

**Le Directeur Interrégional**